

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2026

Présents : ARNAUD L., ARNAUD P., ARRIGHINO V., BELUZE O., DEUDE S., FERNANDEZ E., LIONET V., MOREAU P., PASSELANDE R., PICCHIONI D., ROBERT P., TATIN L., TURC A.

Absents excusés : V. CIPRI, M. PEYRIN

Pouvoir de CIPRI Valentine à LIONET Valentin  
Pouvoir de PEYRIN Magali à ARRIGHINO Vincent

### **ELECTION DU MAIRE**

Les articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent que « le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue » et que « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ».

M. E. FERNANDEZ déclare le conseil installé et procède au vote pour le poste de maire.

M. Richard PASSELANDE se propose pour le poste de maire.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Les articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposent qu'« il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal » et que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Il est proposé de voter pour l'effectif maximal, à savoir 4 adjoints.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

### **ELECTION DES ADJOINTS**

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste se présente : P. ROBERT, A. TURC, E. FERNANDEZ, O. DUMAS.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

*Il est procédé à la lecture de la charte de l'élu local qui est distribuée aux élus.*

## **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION**

Il est proposé de réduire les indemnités mensuelles maximales du maire et des adjoints pour permettre de verser une indemnité au conseiller délégué, D. Picchioni.

Le conseiller délégué sera en charge du suivi de l'entretien de la commune et du suivi de l'équipe technique.

Indemnité versée au maire	1.583,78 €
Indemnité versée au 1 <sup>er</sup> adjoint	462,43 €
Indemnité versée au 2 <sup>ème</sup> adjoint	462,43 €
Indemnité versée au 3 <sup>ème</sup> adjoint	462,43 €
Indemnité versée au 4 <sup>ème</sup> adjoint	462,43 €
Indemnité versée au conseiller délégué	322,68 €

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

## **DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide en application de l'article L.2122-22 du CGCT, que le maire reçoit délégation pour exercer, en lieu et place du conseil municipal, certaines attributions. Tous les points ont été examinés par le conseil et concernent notamment la vente de biens communaux dans la limite de 1.000€, de fixer les tarifs des droits de voirie dans la limite de 100€ ou encore de signer les contrats d'assurance pour la commune.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

La commission d'appel d'offres de la commune doit être composée de 3 membres titulaires, 3 membres suppléants. Le maire est obligatoirement désigné comme Président.

Il est proposé le vote suivant :

- Membres titulaires : A. Turc, E. Fernandez, D. Picchioni
- Membres suppléants : P. Moreau, L. Arnaud, D. Sylvie

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

## **ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SIVOM DU LAC DE MONTEYNARD-AVIGNONET**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués titulaires afin de représenter la commune au sein du Comité syndical du SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet.

Il est proposé le vote suivant : R. Passelande et L. Tatin

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

### **ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU TE38**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38.

Il est proposé le vote suivant : P. Robert (titulaire) et P. Moreau (suppléant).

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité**

### **QUESTIONS ET INFOS DIVERSES**

#### **- Commissions communales**

<b>Commissions</b>	<b>Responsable</b>	<b>Membre</b>	<b>Membre</b>	<b>Membre</b>	<b>Membre</b>
<b>Urbanisme</b>	<b>Eric</b>	Vincent	David		
<b>Finances</b>	<b>Angélique</b>	Laurence	Valentine	Eric	
<b>Eau et assainissement</b>	<b>Eric</b>	Ophélie	David	Valentin	
<b>Communication</b>	<b>Eric</b>	Magali	Valentine	Sylvie	
<b>Social-CMAAS</b>	<b>Angélique</b>	Magali	Patricia		
<b>Ecole-périscolaire</b>	<b>Richard</b>	Sylvie	Valentine	Patricia	
<b>Projets</b>	<b>Ophélie</b>	Patrick	Vincent	Ludovic	
<b>Travaux</b>	<b>David</b>	Ophélie	Valentin	Ludovic	
<b>Associations-vie du Village</b>	<b>Angélique</b>	Patricia	Sylvie	Laurence	Magali
<b>Embellissement</b>	<b>Philippe</b>	Sylvie	Valentin	Patricia	
<b>Forêt / Environnement</b>	<b>Philippe</b>	Vincent	Ophélie	Ludovic	Magalie

#### **- Conseillers communautaires**

Il n'est pas nécessaire de procéder à l'élection de conseillers communautaires. La désignation se fait selon l'ordre du tableau du conseil municipal.

#### **- Conseil d'école**

Le prochain conseil d'école est prévu le 24 mars prochain.

#### **- Travaux à l'ancienne école de la ville**

Les travaux démarrent à l'ancienne école de la ville ce lundi avec le désamiantage.

### **- Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal est prévu lundi 20 avril à 19h00.

### **- Projets divers**

Une étude sur la faille présente entre la ville et la Côte du Crozet va être commandé à l'entreprise Geotopia et sera financée à 50% par le fonds Barnier.

Le projet de changement des chaudières de l'école et de la mairie ainsi que l'installation d'un tunnel de stockage à la STEP doivent attendre le vote du budget pour être notifiés.

Un devis de 10.000€ HT pour le changement des alarmes des réservoirs d'eau et l'achat d'un micro-tracteur permettant également le broyage pour un montant de 40.000€ sont à l'étude.

### **- Visite de la commune**

Une visite de la commune va être organisée avec les nouveaux élus afin de leur présenter l'ensemble des bâtiments communaux.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.